

PAROISSE ET COMMUNE DE SOUSTONS

I. STATISTIQUE RELIGIEUSE ET CIVILE

[A . STATISTIQUE] RELIGIEUSE

Chapitre 1^{er}

La commune et la paroisse de Soustons ont même nom et même territoire. Commune, c'est le chef-lieu du canton ; paroisse, c'est le chef-lieu du doyenné.

Sa population, d'après le recensement dernier, est de trois mille huit cent quarante-deux habitants, tous catholiques.

Il n'y a qu'une seule église, et son patron est saint Pierre, chef des Apôtres.

Il n'y a qu'un seul vicaire rétribué par le gouvernement, et la commune lui alloue chaque année la somme de 300 .. On est en instance pour obtenir un second vicariat. Le besoin s'en fait grandement sentir à cause de la population considérable, de ses habitudes religieuses et des longues distances à parcourir. Déjà, en 1834, les Conseils de fabrique et municipal ont délibéré en ce sens, et le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté 300 .. de plus pour la rétribution du second vicaire quand les pièces à ce relatives, visées par l'Evêque et envoyées au Préfet, auront été approuvées par le gouvernement.

➤ Archives

Les archives de l'église de Soustons sont enfermées dans une caisse à trois clefs et gardées dans la sacristie.

Elles consistent :

- En une liasse de parchemins (1455-1641)
- En une liasse de papiers (1660-1700)
- En [une] autre liasse de papiers (1700-1792).

Les registres des mariages, baptêmes et décès du siècle dernier sont à la mairie (1706-1792).

Les registres antérieurs sont perdus et ceux du siècle présent sont gardés au presbytère.

Le curé-doyen, titulaire actuel, a parcouru avec soin archives et registres et il en a tiré des notes intéressantes qui sont consignées dans le registre paroissial.

Les parchemins n'offrent pas grand intérêt et sont tous relatifs à quelques minces fiefs dont la fabrique tirait des rentes de peu de valeur.

Ont été relevés les noms de quelques vicaires perpétuels (les curés-archiprêtres), de Mgr Sent Pez de Soston, viscomptat de Marempne, et de prêtres auxiliaires, ainsi que les noms des clavers ou fabriqueurs du temps.

Les papiers, plus récents, et plus lisibles surtout, ayant trait exclusivement aux biens de la fabrique n'ont qu'un intérêt local ; et ce qui regarde plus particulièrement l'église, aujourd'hui détruite, ne peut guère piquer la curiosité. _ Nous en disons un mot plus bas.

Les noms des vicaires perpétuels, et prêtres auxiliaires que nous avons pu trouver ont été recueillis avec soin et mis en liste, ainsi que les noms des marguilliers chargés des affaires de l'église, lesquels rendaient fidèlement compte de leur gestion en présence des notables et par-devant un commissaire délégué de Mgr l'Evêque.

Quelques papiers de famille, parcourus aussi et annotés, n'offrent guère, non plus, qu'un intérêt local, ayant trait à des familles plus ou moins importantes de la paroisse.

Chapitre 2^{ème} : particularités

➤ Cimetière

Il y en avait jadis un autour de l'église, selon l'usage ancien. On l'a converti en place publique il y a une cinquantaine d'année, et la commune, de ses propres fonds, a acheté un vaste terrain pour y établir le cimetière nouveau pas trop loin de l'église, au midi. Il est propre, bien tenu ; il n'a qu'un inconvénient: les eaux qui ne s'écoulent pas emplissent les fossés pendant l'hiver. On construit actuellement, à l'entrée, une maison d'habitation pour le fossoyeur.

➤ Le presbytère

Le presbytère ancien, qui était près de l'église, ayant été vendu pendant la Révolution et finalement détruit, la commune, en 1828, acheta de Bernard Candau une maison avec jardin et champ, sur l'emplacement desquels on construisit le presbytère actuel ; on a plus tard bâti des décharges spacieuses, planté d'arbres la basse-cour environnante et attaché au presbytère, pour en jouir, un beau jardin, une prairie adjacente et une autre prairie du côté de l'étang au midi (1).

Naguère 16 ares environ de jardin et prairie ont été distraits, avec le consentement de Monseigneur, pour servir d'emplacement et de jardin à la nouvelle gendarmerie. Le dommage n'est pas considérable et les dépendances du presbytère y gagnent d'être bien clôturées et bien gardées.

➤ Ecoles

- Soustons possède une école toute neuve de garçons bâtie dans l'espoir d'y mettre des instituteurs congréganistes, mais les circonstances ont fait que les laïcs ont continué de faire l'école, et du reste on n'a pas eu à s'en plaindre jusqu'à présent.

- L'école des filles, construite comme celle des garçons, non loin du presbytère et près de la place de la Course en 1857, fut confiée aux Filles de la Croix, en qualité d'institutrices communales, fonctions qu'elles remplissaient déjà à ce titre depuis 1847 dans une maison louée par la commune. Depuis, la maison a dû être restaurée et agrandie d'une quatrième classe, le tout spacieux et aéré comme il convient. Un beau jardin sert de potager et un lopin de terre qui en a été distrait sert de potager à l'instituteur, jusqu'à nouvel ordre. Les Sœurs, au nombre de sept, comptent quatre institutrices brevetées ou en règle, une maîtresse d'ouvrage, une cuisinière et une dernière préposée au service de l'église.

➤ Confréries

Les Confréries et œuvres pieuses sont :

- **Le chemin de la Croix**, érigé par M. Tastet, curé-doyen, dans la vieille église, en 1847 et de nouveau, dans l'église neuve, par le P. Ange, franciscain. – Diplôme renouvelé du 6 octobre 1875.
- **Le Saint Scapulaire** : il y a longtemps que la confrérie du Saint Scapulaire est établie dans la paroisse ; le diplôme s'en est perdu, il a été renouvelé en 1875.
- **Le Rosaire de saint Dominique**. Etabli dans toutes les paroisses du diocèse par ordonnance de Mgr Epivent en date du 2 juillet 1864, la confrérie a été ratifiée par le souverain pontife Pie IX par un indult dit de passation en 1868.
Pas de diplôme : on n'en donne plus à l'Evêché.
(Le Rosaire vivant, depuis longtemps établi aussi dans la paroisse, tend à disparaître devant le Rosaire de saint Dominique, plus vulgarisé.)

4. Confrérie du Saint Sacrement

Bien que depuis longtemps la piété fût à l'honneur et la réception des sacrements fréquente et nombreuse, néanmoins il n'y avait pas de trace de ladite confrérie dans la paroisse. Le curé actuel, comblant cette lacune, a demandé l'érection de la confrérie à Mgr Delannoy qui l'a octroyée le 14 septembre 1880, avec approbation des statuts le 24 du même mois, et l'établissement définitif et solennel s'en est fait le dimanche 3 octobre suivant de la même année, en la fête du Très Saint Rosaire.

On donne 1.50 en entrant et puis, chaque année, il y a une cotisation de 1. par chaque membre. C'est tout le trésor de la confrérie. Avec ces ressources on fait dire une messe par mois pour la confrérie vivante, une autre messe par mois pour les confrères décédés, et de plus, quand un membre vient à mourir, il a droit à une messe chantée solennelle dans le courant du mois qui suit son décès.

L'avantage paroissial qui revient de cette confrérie, c'est que, le troisième dimanche de l'année, il y a exposition du Très Saint Sacrement à la grand-messe et aux vêpres, et une procession solennelle à vêpres avec bénédiction à la fin. Les comptes sont réglés tous les ans, et s'il y a quelque fonds disponible, M. le curé l'emploie discrètement pour la confrérie et pour l'église.

5. *Archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie*

Depuis nombre d'années cette confrérie était tombée dans le plus complet oubli dans la paroisse, et, vu le manque de cahiers de registres de la paroisse, il n'en était resté aucune trace, quand par un heureux hasard, au milieu de paperasses et vieux livres relégués au grenier du presbytère, nous avons retrouvé les lettres d'agrégation à l'archiconfrérie de Paris, envoyées à M. Birabent, curé-doyen de Soustons, par M. Desgenettes, de pieuse et sainte mémoire, le 29 décembre 1840. Dans ces lettres d'agrégation, il est fait mention de l'érection canonique de la susdite association par l'autorité de Mgr Lanneluc, évêque d'Aire, avec le statut, approuvé par le même, le 21 novembre 1840.

L'original des statuts et de l'érection est resté à Paris. M. Birabent transcrivit dans les papiers de la paroisse :

- Une lettre autographe de M. l'abbé Desgenettes où sont relatés des détails curieux de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. – Lettre du 13 décembre 1840.
- Les lettres d'agrégation du même jour.
- Les statuts approuvés par l'évêque, le 21 novembre précédent.– Le tout transcrit en copie conforme par M. Birabent le 29 décembre 1840.

Et le 17 janvier de la présente année 1841, les susdites pièces furent lues en chaire, et l'archiconfrérie définitivement établie pour la paroisse de Soustons.

Nous avons soigneusement transcrit toutes ces pièces dans le registre spécial des confréries le 19 octobre 1880, les avons lues en chaire et après avoir réintégré l'Association de la prière pour la conversion des pêcheurs, avons ouvert la liste des associés.

6. *L'Apostolat de la Prière* et [la] *Ligue du Sacré Cœur*.

L'œuvre de l'Apostolat a été établie dans tout le diocèse par Mgr Epivent, et la paroisse de Soustons a été agrégée le 8 décembre 1873. – Diplôme signé par M. Dherm, vicaire général. Et le vingt-cinq septembre 1879, nouveau diplôme signé par M. Mouton, vicaire général. Les statuts et la liste des noms inscrits sont consignés dans le cahier des confréries de la paroisse.

7. *Communion réparatrice*

A la suite de l'Apostolat de la Prière et de la Sainte Ligue, nous avons formé un projet de Communion réparatrice soit par groupes de 30, soit par groupes de 7 qui paraît plus facile. Quelques personnes, à l'instigation des Sœurs et sous leur pieuse influence, se sont associées à cet effet. Mais ce n'est encore qu'une ébauche, et il n'y a rien de paroissial.

8. *Adoration réparatrice du jeudi (France)*

Cette œuvre date de septembre 1884. L'exercice se fait régulièrement chaque jeudi, sur le soir, et un petit nombre de personnes pieuses ne manque pas d'y assister. Il y a peu de noms inscrits. C'est une œuvre qui commence, et, faute de temps, pour un grand nombre, elle reste *in incunabulis*.

9. *Congrégation des Enfants de Marie*

Fondée en l'année 1851, sous le gouvernement de M. Tastet, curé-doyen, et par les soins du R.P. Martel, jésuite, directeur du grand séminaire d'Aire, cette congrégation a été affiliée à la congrégation mère de Rome et a reçu le diplôme d'affiliation du général même des jésuites, le R.P. Becqx, en date du 8 décembre 1857.

Elle est fondée sur le vocable de l'Immaculée Conception, et le règlement a été approuvé par Mgr l'évêque. Un grand nombre de filles ont brigué l'honneur de s'enrôler sous la bannière de la Vierge Marie, et depuis sa fondation jusqu'à nos jours, la congrégation, respectée et justement appréciée, n'a cessé de produire de grands fruits de sanctification parmi les jeunes personnes du sexe. Plusieurs mêmes sont devenues de ferventes religieuses, servantes de Marie, sœurs de la Conception, filles de la Croix, filles de la Charité.

10. *Le Tiers Ordre de saint François*

Enfin, il y a dans la paroisse, un certain nombre de femmes et quelques hommes qui ont été reçus dans l'ordre des tertiaires de saint François, lesquels se réunissent une fois par mois chez la sœur directrice de l'école. On attend que ce groupe pieux et fervent se maintienne et s'accroisse pour en faire une fondation et une œuvre paroissiale.

➤ **Oblations, quêtes, abonnement ou coussure (3)**

Il n'y a dans la paroisse d'autres oblations que celles qui se font aux cérémonies de l'église et l'abonnement en argent ou en nature, et à son défaut, le tarif.

1. L'abonnement, quête ou coussure est sans contredit la meilleure condition, là du moins où les familles sont chrétiennes, respectueuses du prêtre, et quand les récoltes de froment, seigle, maïs et vin, sont ordinaires. Dans notre pays de Maremne et Marensin, où les terres rendent peu en céréales, la coutume de l'abonnement a disparu peu à peu. La culture du pain, plus fructueuse qu'autrefois, a fourni des ressources aux populations et un tarif, mesquin au début, qui tend à s'accroître avec la plus-value des résines et bois de pin, a pris généralement le dessus. Dans plusieurs paroisses, la commune supplée à la quête par un supplément en argent annuel.

A Soustons, il n'y avait rien de réglé sur ce point, si ce n'est un abonnement pour le benoît chantre, assez raisonnable et qui dure encore, et un autre abonnement facultatif ou de bonne volonté, que plusieurs familles riches ou agricoles faisaient au vicaire, reste sans doute d'un supplément fait au vicaire quand celui-ci était à la charge du curé (1826-1836).

A cette époque (1836), Mgr Savy demanda et obtint la translation du vicariat de Saubusse à Soustons et, depuis lors, le gouvernement et la commune durent pourvoir à la rétribution du vicaire. La population était alors de 2 500..

La chose en était là lorsque le curé actuel prit possession de l'église et de la paroisse et fut installé solennellement le 24 juin 1873, jour de Saint Jean-Baptiste, par M. Lagüe, archiprêtre de Dax. Il étudia la question, profita de l'expérience de son vénérable prédécesseur, consulta les vicaires précédents sur leurs revenus et les revenus du curé de la paroisse, et il acquit la conviction que le susdit abonnement du vicaire allait de 200.. à 250.. (cette somme faisant la part du casuel) et que les revenus de la cure, les 1 200.. du gouvernement compris, se montaient à la somme de 3 000.. environ. C'était le chiffre ap[p]roximatif du précédent curé et des derniers vicaires.

Il voulut savoir, d'un autre côté, ce que les paroisses de Pouillon et de Rion, semblables à Soustons, l'une par la population et l'autre par la nature du terrain, pouvaient avoir de revenu annuel ; et sur la réponse écrite de ses collègues, il s'assura que les revenus de Rion, moindre de 1 000 âmes en population, étaient pour le moins égaux, et ceux de Pouillon de beaucoup supérieurs, grâce à un riche abonnement en nature, d'usage en ces lieux.

Vu les récoltes plus faibles à Soustons, le nouveau curé s'étayant de renseignements sages et politiques, dressa un projet d'abonnement en argent qu'il lut en public, du haut de la chaire, d'après lequel il commençait par abolir la quête du vicaire qui n'avait plus de raison d'être, se chargeant d'ailleurs de lui faire sa part du casuel. Par arrangement à l'amiable avec son vicaire, il était convenu que celui-ci recevrait de son curé 280.. par an (en place de la quête) et des messes tout les jours faisant 720.. . Ce qui faisait arriver le chiffre de ses émoluments à la somme nette de 1 000.. . Ses titres, 450.. du gouvernement, 300.. de la commune et 50.. de la fabrique, serviraient à payer la pension de 800.. (arrangement toujours privé).

L'abonnement nouveau était établi sur cette base, prise d'ailleurs à Saint-Martin de Hinx [:]20.. pour les familles riches, 10.. pour les bons propriétaires et 5.. pour les colons aisés et les petits propriétaires. Les locataires et les ouvriers pauvres ne devaient rien payer. Ce projet d'abonnement, qui favorisait les pauvres, et qui ne devait pas être trop lourd aux familles aisées, attendu que les revenus des cierges étaient supprimés et les droits de fabrique et des honneurs funèbres diminués, ce projet ainsi combiné devait porter le chiffre de l'abonnement à 1 500.. environ et le revenu total de la cure à 4 000.. . Cela paraissait plus avantageux que le passé et ne semblait pourtant point exorbitant pour une population de 3 500 âmes, disséminées sur un vaste territoire et nécessitant un service peu ordinaire et dispendieux.

En face de ce projet, laissé au libre arbitre, il y avait un tarif qui serait exigé des non-abonnés, mais qui, on le sait, ne peut s'élever bien haut pour les gens de troisième classe. C'est de beaucoup la plus nombreuse, même n'étant pas compris les locataires aisés ou pauvres.

C'est à partir du 1^{er} janvier 1874 que le projet d'abonnement devait courir :

- quelques familles riches se sont abonnées
- un peu plus de propriétaires
- de rares métayers, quelques-uns portant de la paille pour leurs J (4)

En mettant bout à bout les revenus de cet abonnement, il s'élèverait maintenant (1886) à un peu moins de 300.. . C'est dire que le projet a raté.

Quelles peuvent en être les causes ?

Premièrement, c'était chose à rétablir ; et quand il faut donner en apparence sans raison, l'abonnement n'existant plus, on s'exécute difficilement. Les gens riches ou aisés disent que, dans l'occasion, elles peuvent payer, mais les petits propriétaires, les métayers n'ont pas d'argent de reste.

En second lieu, il y a ici des sociétés de secours mutuel. Il y en avait une pour la classe pauvre et ouvrière. Pour raison politique ou autre, il s'en est fondé une deuxième et, soit dans celle-ci, soit aussi dans la première, sont entrés beaucoup de métayers et même des propriétaires. Il faut chaque mois de l'année payer une rétribution ; mais aussi, soit pour le mari, soit pour la femme, il y a des secours pour médecin et remèdes, avec une indemnité pour le travail. Et en cas de mort, les honneurs funèbres sont payés par la société d'une manière uniforme, soit 12.. pour le curé et 3.. pour le benoît chantre. Nul droit pour les cierges, ni pour la fabrique. De cette façon beaucoup de familles ne sont pas abonnées, ne veulent pas s'abonner, et néanmoins échappent au tarif. – On comprend que les revenus diminuent pour la cure.

2. [Oblations]

Quant aux oblations dans les cérémonies de l'église, les usages sont loin d'être avantageux.

- Pour les enterrements, il y a deux offrandes, à l'offertoire et à l'absoute, ordinairement l'une double de l'autre :

- 1^{ère} classe : 20-10, ou 10-10, ou 10-5
- 2^{ème} classe : 10-5, ou 5-3, ou 5-2
- 3^{ème} classe : 2-1, ou 1-1.

- Pour les baptêmes : le cierge et 1.. d'offrande, rarement plus.

- Pour les relevailles : un cierge de 0,50.

- Pour les mariages : deux cierges et 6.., messe comprise.

- Pour les 1^{ères} communions : un cierge et 1.., rarement plus.

Peu d'anniversaires, et peu rétribués. Plus rien.

[3]. Des cadeaux ?

Si vous avez rendu des services, le peuple est assez reconnaissant, et il vous apporte ce qu'il peut, quelques fruits peut-être: il n'est pas riche. De la part des plus aisés, quelques agneaux, quelques paires de poulets et de rares chapons. Voilà tout le bilan.

Après cela, il ne faut pas trop se plaindre : ici il y a de quoi vivre assez largement quand on a des goûts modestes, quand on ne voyage pas trop et quand on ne fait pas de dépenses inutiles. Que si vous avez du trop plein, vous ne manquez pas d'occasions de le déverser dans le sein des pauvres et des malades. D'ailleurs, n'ayez aucun souci de l'emploi du temps : la population soustonnaise, si elle ne vous épargne pas le labeur pour le service des malades ou à l'église, ne vous ménage pas trop non plus sa reconnaissance et son affection, et elle serait plus généreuse si elle était plus riche. Laus Deo !

➤ [Usages et pratiques locales]

Pour les usages et les pratiques locales, les baptêmes sont tranquilles, les mariages occasionnent quelque amusement, pas toujours. Rien d'ailleurs de scandaleux pour la morale, que je sache. Et quant aux fêtes, elles ne sont que religieuses, sauf les séances aux cabarets, parfois trop longues, et la fête locale qui offre, comme partout, trop d'occasions aux excès, bruits mondains, divertissements et désordres de tout genre. Qui nous délivrera de cette peste qui va se répandant et grandissant de plus en plus ?

➤ Superstition

Partout le peuple est porté à la superstition, mais plus il est religieux et éclairé de la divine lumière, plus il se défait de la défroque païenne. Ici on parle de *hitillaires* (ailleurs sorcières) ; on les craint un peu, on en redoute plus la réputation, et il est peu d'injures auxquelles on soit plus sensible que celle d'être appelée sorcière ou *hitillaire*.

On va encore à la mer dans la saison, mais on n'entend plus parler de veillées de nuit sur le bord de l'océan et de ces réunions scabreuses d'autrefois du nom de *bahus* (5). La police et les bonnes mœurs y ont mis ordre.

➤ [Etat civil]

La moyenne des naissances est de 100 à 110

- des décès de 50 à 60,
- des mariages de 25 à 30.

A part les enfants abandonnés, mendiants ou domestiques, grâce à nos deux écoles bien tenues et fréquentées, presque tous les enfants du catéchisme savent lire et écrire s'ils ne sont pas entièrement dépourvus ; et de ceux-la, il y en a partout.

Dans le Livre de la paroisse, nous n'avons rien trouvé, ni livre, ni histoire. Nous en avons commencé un en 1874, et nous y avons consigné tout ce que les archives nous ont fourni d'intéressant pour la paroisse ; rien de général et qui regarde l'Histoire. Ou il n'y a pas eu de papiers, ou ils sont perdus. Aucun document sur les origines de quoi que ce soit. Nous continuons chaque année, d'inscrire au Livre de paroisse ce qui est relatif à la paroisse et à l'église.

[B] . STATISTIQUE CIVILE

Vaste territoire, sillonné par plusieurs cours d'eau à usines et moulins, et coupé à l'ouest par un étang poissonneux de six kilomètres de long et un à deux kilomètres de large. Eaux de l'étang se

déversant par un canal sinueux et navigable dans la mer du Vieux Boucau, ancienne embouchure de l'Adour comme l'indique son nom. Les terres étant légères et sablonneuses il s'en faut qu'elles produisent assez pour la nourriture des habitants. On récolte du seigle, du maïs et des haricots de la petite espèce, propre à l'engraissement des animaux, aussi du panis et millet, dit petit grain. Il y a quelques carrières de sable granelé qui sert pour les routes, et au milieu de ce sable, des blocs de pierre peu dures, mais mêlée de fer qu'on emploie pour les murs et bâtisses en guise de moellon[s]. La grande ressource des habitants est dans la culture de l'arbre pin, produit de vastes forêts qui appartiennent, soit à la commune, soit aux particuliers. Au milieu des pins, surtout du côté de la mer, il y a aussi des arbres-lièges, dont l'écorce sert à faire des bouchons. En général, les femmes cultivent la terre et font que tous les hommes sont occupés soit aux usines, soit aux pins, soit aux charrois, et un certain nombre, depuis quelque temps, à l'industrie des bouchons. On ne compte que trois ou quatre propriétaires qui aient planté des vignes ; elles réussissent peu. Autrefois, du côté de la mer, il y avait des vignes, comme à Messanges, Vieux Boucau et Capbreton ; l'envahissement des sables, et les maladies ensuite, les ont fait disparaître complètement. Les forêts de pins les ont remplacées.

Pour exploiter les pins et les résines, il y a plusieurs ateliers où l'on produit l'essence de térébenthine, les colophanes, le goudron et le grais (6). Comme aussi se sont établies des usines d'eau ou à vapeur pour scier les bois de billon[s] et en faire des traverses pour le chemin de fer et des planches de toute forme et dimension. On emploie à ces industries grand nombre d'ouvriers, très assidus au labeur, et leurs journées, bien payées, assurent la subsistance de leurs familles.

Par le fait des machines, les ouvriers scieurs diminuent dans les bois, mais on y fait encore du goudron et du charbon.

Et pour tout ce transport de marchandise diverse, soit dans les ateliers et usines, soit dans les gares de Saint Vincent, de Saint Geours et de Dax, servent les nombreux attelages de bœufs, et mules surtout.

- l'une des meilleures et des plus lucratives industries des familles du pays.

L'industrie des bouchons, qui date chez nous d'une quarantaine d'ans, a pris une certaine extension qui menace de se développer encore. D'abord, c'était pour exploiter les lièges de la contrée, mais ensuite, comme le travail était assez rémunéré, on a fait venir des lièges d'Espagne et d'Afrique, et les ouvriers bouchonniers se sont accrus. Seulement, les machines se sont multipliées outre mesure, et comme les autres, cette industrie, sujette à la concurrence, a subi dans les environs de graves échecs. Ici, elle tient bon. Je voudrais pouvoir dire que le bien s'est augmenté avec le nombre des ouvriers ; la vérité s'y refuse.

Quant au bien-être ou à l'aisance des familles, cela laisse certainement à désirer. En travaillant beaucoup on a de la peine à vivre. Peu de rentiers, beaucoup de résiniers et laboureurs, parmi lesquels un petit nombre de propriétaires et beaucoup de colons, ouvriers et fermiers vivant au jour le jour. Notre pays de Marensin a eu son temps de vogue et de richesse durant la guerre d'Amérique. C'était le temps où la barrique de résine de 30 ou 40 francs aujourd'hui, valait jusqu'à 250 et 300... Ce temps ne reviendra jamais plus vraisemblablement.

➤ **Marché et foire[s]**

Il y a à Soustons, un marché tous les lundis, de très faible importance. On n'y vend ni bétail, ni grains. Les femmes y apportent des œufs, de la volaille et du gibier, quand il y en a. Beaucoup de flâneurs, quelques marchands et peu d'affaires.

Certaines foires sont plus en renom et attirent les foules : le lundi de Pâques, de la Pentecôte et de la Saint Michel. C'est à l'occasion de celle-ci que l'on prend, change et renouvelle les domestiques et les pasteurs de brebis. C'est l'usage antique.

En dehors de cela, rien, peu de transactions, peu d'affaires, bien qu'il y ait force marchands et étalages. On vient de tous les quartiers et des communes environnantes pour s'amuser, se promener, se prélasser, pour voir et se faire voir.

➤ **Langue et chants populaires**

La langue du peuple est le patois du Marensin, différ[a]nt peu du patois de Dax et de Bayonne, un peu plus de celui de Chalosse et plus encore du patois du pays de Born et de la Haute Lande.

Il ne paraît y avoir de coutumes spéciales, et les chants ne se font pas remarquer non plus, si ce n'est certain son de voix guttural que les gémiers font entendre dans les forêts de pins. Les jeunes gens se répondent ainsi quelquefois à des distances considérables.

➤ Livres, manuscrits, collections

Il n'existe point de livres anciens ou manuscrits précieux. Aucune collection de quoi que ce soit. Tout a été détruit ou perdu, et ce que j'ai pu releve[r] dans les archives (voir plus haut), ne concerne que la fabrique et les familles importantes de la paroisse. C'est tout l'intérêt que peut avoir le Registre de paroisse.

[C] . ARCHEOLOGIE

[Première partie] : bâtiments religieux

Il n'y a qu'une église récemment bâtie sur l'emplacement de l'ancienne.

➤ Eglise ancienne

L'ancienne église, romane comme toutes celles primitives de la contrée, était un peu courte mais large, à trois nefs et tournée à l'orient, comme d'habitude. Il y avait autrefois jusqu'à six autels. En 1661, les marguilliers ou fabriqueurs de l'église, Martin de Lartigue et Jean de Mongaurin reçoivent quittance de 40 livres pour ouvrages faits par Michel Lafitte aux six autels de l'église : saint Pierre, patron, Notre-Dame, saint Michel, saint Jacques, saint Roch, sainte Catherine.

En 1745, presque un siècle après, il est fait encore mention des six autels : un legs de 6.. est fait à chacun d'eux et la même année un autre legs de 3.. à chacun des deux principaux, et 20 sols à chacun des quatre autres. En tout 10.. (Archives).

En 1739, supplique des fabriqueurs au juge de paix de vouloir rendre exécutoire le testament de feu François Lafitte, prêtre, par lequel icelui légua en 1731 à chacun des six autels cent livres, en tout 600..

On veut, avec cet argent, faire des réparations auxdits autels avant que Mgr l'évêque vienne en tournée pastorale (7).

Il y avait deux clochers suivant quittance de 941.. donnée par le charpentier Lartigue pour réparation faite au grand clocher et petit clocher (Archives).

Outre celle du petit clocher, dit de *Sanctus*, le grand clocher avait deux cloches, l'une d'une quinzaine de quintaux, qui existe encore, et l'autre de douze quintaux qui fut descendue en 1793 pour être portée et fondue à Dax. Elle a été remplacée par une plus grande en 1818. Voici l'inscription des deux cloches actuelles :

1° : la grande cloche qui peut peser de 18 à 20 quintaux, porte les noms suivants :

- Jean-Pierre Pelpport, curé
- Alexandre de St Martin-Lacaze, maire, parrain
- Jacques Ponteils, adjoint
- Dame Henriette- Cécile de Neuville Dubourg, marraine
- Dubourg, juge de paix (mari de la précédente)
- Jeanne Molia, v^{ve} Dubourg (mère du juge)
- M. Delestan, fondeur – 1818 –

Une grande croix, des anges, des fleurs de lys.

2° : petite cloche, de douze à quinze quintaux :
en haut : IHS.

Tout autour : MA VOX, DNT, SONAT / A ESTE FECTE POUR L' EGLISE SC PIERRE DE SOSTON – G [?] – FLEUR DE LYS – UNE CROIX – 1606.

Ces deux cloches, suspendues dans le clocher de la nouvelle église sont bien harmonisées et donnent le ré et le fa du diapason.

Le maître-autel dédié à saint Pierre, patron, était primitivement au milieu du sanctuaire.

En 1774, police est faite entre les marguilliers et le sculpteur Fénix, de Bats en Chalosse, suivant laquelle celui-ci promet de faire des réparations importantes au maître autel qu'on reculera au fond du sanctuaire, à la voûte de l'église qu'on peindra en bleu avec des étoiles blanches, aux boiseries du chœur, [aux] tableaux des autres autels.

Le tout pour 2 300 payable en trois fois, au commencement, au milieu et à la fin de l'ouvrage. Paiement final en 1775. On avait chaussé l'église en 1735 ; coût : 278.

En 1777, on construisit deux tombeaux d'autel, l'un desquels sert encore aujourd'hui pour l'un des monuments (ou reposoir) de la Fête-Dieu.

Cela dura jusqu'à la Révolution, pendant laquelle, entr'autres ravages, trois autels disparurent. Restèrent les autels des trois nefs : saint Pierre, patron, au milieu, la Sainte Vierge, au sud, et

saint Jacques, au nord.

Plus tard, on y ajouta, adossé au mur du nord, entre le balustre et le premier pilier de la grande nef, un quatrième autel de saint Jean-Baptiste.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés, voici quelques détails intéressants sur l'ancienne église.

- A l'intérieur, trois grands piliers, de chaque côté, séparaient des bas-côtés la grand-nef qui était spacieuse.

- Le sanctuaire était fermé par un balustre qui allait de mur à mur dans toute la largeur de l'église. C'est par l'intérieur qu'on se rendait aux autels des bas-côtés, et les petits sanctuaires étaient séparés du grand par une muraille.

- Au fond, grande tribune dans toute la largeur de l'église. Sur le côté nord, le baptist[è]re ; en face, au midi, l'unique entrée de l'église.

- Au chevet, côté de l'est et adossé au mur de l'église, la sacristie, et une petite maisonnette appelée le Petit prébendé ; celle-ci, au nord de la sacristie et juxtaposée.

- A côté de la sacristie, au sud, une petite entrée dans le cimetière.

Celui-ci, fermé par un mur, entourait l'église selon la coutume antique. Il mesurait environ quatre mètres de large à la partie nord et était bien plus large au midi. C'est la place actuelle devant la nouvelle église.

Vis-à-vis la grande rue d'aujourd'hui, un grand portail, avec grille, donnait entrée dans le cimetière, et par un large chemin les fidèles se rendaient à la porte de l'église, située au fond, un peu à l'ouest. Un pâté de maisons à l'ouest du clocher, chemin public entre deux, encadrait le cimetière, et au nord, près du clocher, se trouvait la halle, puis la maison d'un potier en allant vers l'est, le Grand prébendé, enfin la Capranie ou ancien presbytère qui fut vendu pendant la Révolution.

Halle, maison du potier et presbytère ont disparu pour faire place au parc, aux écuries et à la maison d'habitation agrandie et réparée de M. Doussau.

➤ Eglise neuve

Sur l'emplacement de l'ancienne.

Le cimetière ayant été transféré ailleurs, et les alentours de l'église étant dégagés, on commença à construire la belle mairie actuelle, en 1859, avec une halle en bas qui servit d'emplacement pour la réunion des fidèles et le saint office du dimanche. Ensuite, on démolit l'église ancienne, et, la place étant déblayée, l'église nouvelle, architecte Durand, fut construite du mois de juillet 1863 à Pâques 1867. Contrairement à l'ancienne, elle est tournée à l'ouest.

De style gothique pur, vaste, bien éclairée, à trois nefs, voûtes en pierre, clocher en pierre, sans transept, les deux chapelles rectan[gulaires] de 3 m par 4, le grand sanctuaire de 12,10 m sur 8,10 m, à pans, fermés chacun par un balustre (7,25 m et 4,10 m) en fer et de bon goût ; petits autels de la Sainte Vierge et de saint Joseph en marbre blanc, maître-autel de saint Pierre, patron, en pierre, avec sculptures et dorures du meilleur effet. Sa longueur du chevet au mur du fond, à l'intérieur, est de 41,50 m et la largeur, aussi de mur à mur est de 17,70 m. La hauteur est proportionnée. Le tout forme un édifice superbe et a coûté, chiffre rond, 200 000..

Déjà les chapelles des bas-côtés sont peintes avec goût, ainsi que les fonts baptismaux, non le grand sanctuaire qui attend des peintures choisies, plus belles encore.

Elles sont projetées et bientôt seront votées par le conseil municipal. L'effet sera splendide.

En outre des sept grandes ouvertures géminées, dont cinq garnies de vitraux à personnages et des deux autres en grisailles gracieuses (8), il y a encore, au-dessous, dans le pourtour du sanctuaire en forme de triforium, des niches ogivales, de [trois] en [trois] ou de [quatre] en [quatre], en tout [vingt-cinq] qui pourront recevoir des personnages et feront certainement un grand effet. On pense que les peintures du chœur coûteront une vingtaine de mille francs. Notre municipalité, qui ne compte pas avec les dépenses quand elles sont utiles ou nécessaires, est décidée à faire exécuter ces décorations à bref délai. Et l'on complétera le travail en peignant légèrement le reste de l'église.

➤ Chapelles domestiques

Outre l'église paroissiale, il y a une chapelle domestique chez M. de St-Martin. Elle est établie depuis une vingtaine d'années, et par autorisation épiscopale, on y dit la messe quelquefois pour la famille seulement.

Dans le passé.

- Il y avait autrefois une chapelle dite aussi de saint Martin à l'est, à quatre kilomètres du bourg, près d'une maison appelée à Millon. Déserte et ruinée en 1647, les pierres en furent employées à réparer l'église et ce par ordonnance de Mgr l'évêque de Dax (Archives) (9). A cette époque, les fabricqueurs donnaient à ferme la terre du Caperan, quartier du Mora. C'est au même endroit (Archives).

En 1740, un nommé Darlepïc était fermier de la métairie de Georges, située près de là aussi. Elle appartenait aux prébendés de Capbreton. Les fabricqueurs d'alors, Castets et Dumora, achètent de Darlepïc la jouissance de ladite métairie, pour 46.., moyennant la rente actuelle en sus de 7 livres auxdits prébendés.

Nota. Ceci rappelé, à la maison de Galant (voisine de là), une chapelle (ou vaste appartement) dite des Pères. Il n'y a pas longtemps que le maître actuel de Galant a fait disparaître cette vieillerie (précieuse peut-être) pour reconstruire et agrandir sa maison d'habitation.

Encore le passé. Conjectures.

A l'ouest, de l'autre côté de l'étang, sur une pointe de terre qui avance dans les eaux, non loin d'une maison ancienne appelée au Pey, il y a deux petites esplanades couvertes de gazon, environnées de pins et de broussailles de chêne tauzin, où l'on voyait jadis, porte la tradition, une chapelle et un cimetière. Pas de nom.

Il n'y a pas longtemps que l'on apercevait encore quelques débris sur l'emplacement de la chapelle, et en fouillant légèrement à la surface on a recueilli des débris de toiture et des petites pierres comme il s'en trouve dans nos carrières de sable. De cet endroit à un pignadar voisin, à travers le marais, on distingue encore une chaussée, faite évidemment de main d'homme, plus élevée que le sol, légèrement crevassée çà et là par les eaux, et sur laquelle, au milieu des herbes et des ronces, court un petit sentier que l'on peut suivre encore pour aller visiter ledit lieu. Vers le milieu de la chaussée, celle-ci prend la forme d'un rond-point bien dessiné, planté de chênes-lièges, appelé encore de nos jours le Bosquet : comme une oasis dans le désert ou au-dessus des eaux de l'étang.

Assez près, et au bord de l'étang aussi, existe une maison ancienne du nom de Portolé, jadis Pordaulé, qui pourrait bien être Port au lait.

Cette partie du territoire soustonnais, confinant à Messanges et au Vieux Boucau, offre au bétail de gras et frais pâturages, et aujourd'hui encore, les gens de l'endroit vont porter l'excéd[e]nt du lait et du beurre aux maisons du bourg (10).

On sait qu'autrefois et jusqu'à la Révolution, Vieux Boucau, grand port de mer quand l'Adour y débouchait, et la population nombreuse qu'il renfermait, étaient desservis par des religieux cordeliers.

Ces religieux, qui allaient prêcher dans les paroisses voisines, notamment à Soustons (archiprêtre) avaient-ils dans cette paroisse importante, au lieu précité, une maison de campagne (au Pey), une chapelle pour leurs jours de congés, comme une succursale aux jours d'hiver, avec un cimetière pour les morts ? On pouvait arriver dans ce lieu de plaisance, soit par le canal de l'étang, soit par une route directe et bien tracée, du Boucau à Pey, et de là, par la chaussée, au lieu susdit. Et quant aux vivres, on pouvait facilement s'approvisionner de légumes, viande, agneaux et lait (Port au lait). Et cette maison de Pey, avec sa situation superbe, dominant l'étang et les terres voisines, près de laquelle on voit encore un pin franc qui semble défier les siècles, où les fouilles mettent parfois à découvert de belles pierres de taille, semblables à celles des maisons subsistantes du Boucau ; maison de Pey rebâtie, il y a plus d'un siècle, pour servir de logement à un ancien juge de Soustons du nom de Duchon, remarquable par un devant de cheminée en pierre de taille, dans le haut, par une porte d'entrée en pierre douce comme il n'y en a pas ailleurs, avec fermeture de chêne, garnie de gros clous, marteau devant et deux verrou[s] et serrure derrière. Tout cela n'est-ce pas l'indice d'une riche maison, d'une maison de plaisance, appartenant aux religieux du Boucau ? Malheureusement, nous n'avons aucune donnée là-dessus.

Autre conjecture.

En 1417 (Archives ou Registre paroissial, p. 227), Dame Cécile de Moncau, Dame de la Barre, était baronne du Marensin où trois sièges, Castets, Léon, Linx, chef-lieu Boucau, qui devait son importance au havre de l'Adour. Or, d'après M. Dufourcet (Société de Borda), il existait autrefois, de la mer à la route romaine de Dax à Bordeaux, un embranchement par Soustons et Magescq allant aboutir à Laluque (11). Une autre voie romaine (*camín roumin*) allant de Bayonne à Bordeaux, d'après la tradition, aurait passé par Soustons entre Boucau et l'étang, par Léon ensuite et près des bourgades le long de la mer. Et cette voie romaine aurait coupé l'embranchement susdit tout près de Soustons. Or, non loin de ce point d'intersection, se trouve le bourg de Soustons, d'une part, la motte de Barre dont nous allons parler tout à l'heure (donjon superbe, qui rappelle la famille de La Barre dont mention plus haut) et, à l'ouest de l'étang, une belle propriété avec une ancienne maison qu'on appelle à Barrail. Que disent ces noms de Barre, Barrail, dunum, donjon, Pey, maison de plaisance, chapelle ? Tout cela appartenait-il à la maison de La Barre, baronnie du Marensin, dont était Dame Cécile de Moncau, résidente au Vieux Boucau en 1417 ?

Toujours pas de document, des conjectures, des points d'interrogations...

Deuxième partie : monuments civils

Rien autre d'intéressant que l'étang qui existait en 1510 (Archives), qui a été formé probablement par quelque débordement de l'Adour, alimenté qu'il était d'ailleurs par plusieurs courants d'eaux, et continuant de se déverser à l'ancien havre du Boucau.

Et puis la susdit[e] motte de Barre dont parle M. Dompnier et qu'il croit être un tumulus ou un donjon du Moyen Age (12). C'est un rond-point élevé en forme de camp, fait de main d'homme et encore bien conservé. Il a pu être un lieu de castra *metalion* (13) des Romains pour protéger la voie romaine de Bordeaux en Espagne, un simple *dunum* des Gaulois ou du Moyen Age, avec hauteur et maison voisine, appelé à Barre, où pouvait s'élever jadis un château de ce nom. Le *dunum* est aujourd'hui couvert de pins et autrefois de chênes, du moins sur ses flancs, comme l'attestent des pousses rabougries à côté de vieilles racines. Je ne sache pas qu'on ait fait des fouilles.

Quant à la hauteur voisine, dont il est séparé par un chemin vicinal, elle est couverte d'une tuilerie, et dans quelques excavations faites pour extraire de la pierre et du sable (comme aux autres carrières), on n'a rien trouvé de curieux, d'antique. Seulement, dans une marnière voisine d'où l'on extrait l'argile à tuiles, on a trouvé quelques objets, qui avec d'autres, donneront lieu plus tard, peut-être, à des observations scientifiques.

Voici, au reste, ce que dit M. Dompnier (l.1, p.25) du tuc de Barre :

“ Le *tuc* de la motte, ou la motte de Barre, si remarquable par la régularité géométrique de sa forme, au milieu d’une pleine couverte de bois, passe généralement pour un tumulus, monument funèbre : c’est à tort. Des fouilles y ont été pratiquées en 1819 sans aucun résultat (14).[...] Ce donjon, primitivement établi sur le bord est de l’étang de Soustons, s’en trouve éloigné aujourd’hui de plus de 200 mètres, par suite de l’abaissement du niveau des eaux. Le château (?, voir plus haut) s’étend du levant au couchant, sur une longueur de 180 mètres ; le *vallum*, a 4 mètres de hauteur sur l’étang ; à l’extrémité ouest, s’élève la motte, d’un diamètre à la base, de 65 mètres ; les fossés de ceinture ont environ 3 mètres ; la [première] enceinte ou cour basse (?) du château ou du donjon s’étend sur un plateau de 70 mètres de largeur qui vient affleurer le sol. La motte présente encore aujourd’hui une élévation de 13 mètres, et son diamètre supérieur n’en a pas moins de 32. La situation pourrait avoir été choisie pour commander l’ancienne voie romaine, aujourd’hui ensevelie sous les sables ou disparu[e], plutôt qu’[à] raison de la proximité de l’étang, qui peut-être, n’était pas formé lors de l’établissement de ce donjon. ” (Dompnier)

[D] . SECTION TROISIEME

Histoire

Quels sont les commencements du bourg de Soustons ?

Soston, aujourd’hui Soustons, voudrait dire en anglais ville du sud. Sont-ce les Anglais qui ont bâti l’église et formé le bourg ? Pas de document. Ignorance complète.

Temps modernes

En parcourant les archives de l’église, nous avons recueilli un certain nombre de noms de curés ou vicaires perpétuels, archiprêtres de Marenne. Nous allons en donner la liste telle que nous l’avons consigné dans le Registre de la paroisse, 1874, n°2, note. A la suite, les noms de quelques prêtres auxiliaires ou vicaires.

➤ Liste des archiprêtres de Marenne

13 ^{ème} siècle	-	1	Pierre N. archidiacre de Marenne
14 ^{ème} siècle	1300	2	Arnaud Guilhem de Lasalle (curé de Soston)
	?	3	Pès ou Pierre de Baroumes
15 ^{ème} siècle	1455-61	4	Meneau de Labarthe
	1461-72	5	Pès de La Barthe
	1472-80	6	Esterlin Duler
	1480-92	7	Jehan de Ginget
	1492-1501	8	Dominique Deslous ou Desloux
16 ^{ème} siècle	1501-1506	9	Bertrand de Viéle ou Vielle
	1506-31	10	Jehan D’Orguossa
	1531-98	11	Jean de Pontneau
	{	12	Barthelemy de Caulonque
	1598-1607	13	Vincent de Mora
17 ^{ème} siècle	1607-28	14	Etienne Duler
	1628-40	15	Gratien de Hugan
	1641-46	16	Etienne de Vios
	1646-48	17	N. de Campagne
	1648-65	18	Jean Dupuy
	1665-90	19	Jean de Brives

	1690-1721	20	Mathieu de Lavie
	1721-36	21	Gabriel de Maisonnave
	1736-57	22	Jean-Baptiste de Pons
	1757-61	23	Jean Delest
	1761-68	24	Jean Costedoat
	1768-73	25	Jacques Sansoube
	1773-74	26	Raymond Monet (15)
	1774-79	27	Jean-Baptiste Hiriart
	1779-86	28	Jean-Baptiste Destouesse
	1786-94	29	Martin Duhart
19 ^{ème} siècle	1803-22	30	Jean-Pierre Pelport
	1822-41	31	Raymond Biraben[t]
	1842-73	32	André Tastet
	1873-	33	Martin Daugareil

➤ Liste des vicaires et des sous-vicaires

16 ^{ème} siècle	1510	?	Berthomieu de Caulonque et Jehan de Ginget, vicaires
17 ^{ème} siècle	1642-68	1	Jean D'Ossas, prêtre sous-vicaire
	1657	2	N. Barbacane
18 ^{ème} siècle	1731	3	François Lafille
	1766	4	N. Darrecbieilh
	1785	5	Jean-Arnaud Darracq
	1788	6	N. Castagnède
	? - 1783	?	Anderesse et Tuquau, prêtres, - On ne dit pas où - (pour acquit de conscience)
	1792	7	François Badet (interdit par Saurine)
	1792-1798	8	Samson Thole
		=	
19 ^{ème} siècle	1826-27	9	N. Labiscarre
	1833-35	10	N. Laborderie
	1835 (6 mois)	11	N. Labenne
	1836-39	12	N. Dieuzeide
	1839-40	13	N. Laforie
	1840-42	14	N. Roques
	1842-47	15	N. Lartigau
	1847-51	16	N. Junqua
	1851-53	17	N. Peire
	1853-57	18	N. Portalet
	1857-59	19	N. Florens
	1859-63	20	N. Labastugue
	1863-68	21	N. Puyo
	1868-73	22	N. Pouré
	1873-74	23	N. Ambla
	1874-76	24	Félix Mauléon
	1876-78	25	Jean Lacoste
	1878-81	26	Alphonse Dubroca
	1881-83	27	Etienne Labarthe

	1883-86	28	Gustave-Pierre Thévenin
	1886-	29	Jean-Baptiste Lalande

➤ Histoire de la paroisse (Vicomté de Maremne)

Tous les papiers concernant la paroisse de Soustons ayant été perdus ou détruits pendant la Révolution, il ne reste rien qui puisse servir à l'histoire de la paroisse. Les archives de la fabrique, les papiers de famille et quelques notes prises çà et là m'ont aidé à faire mon Registre de paroisse où j'ai consigné, je l'ai dit ailleurs, ce qui pouvait intéresser les principales familles de l'endroit.

Les comptes des marguilliers devant les notables, en présence du juge et du commissaire délégué, peuvent aussi, en certains points, piquer la curiosité du lecteur.

Rien de bien sérieux et d'historique.

- Il y avait une justice et des juges ordinaires.
- Il y avait des gens d'armes. Pas un qui ait laissé un nom.
- Il y avait quelques familles plus élevées, pas un château.
- Il y avait la caverie de Goalard, maison dans le bourg. Il n'en reste plus vestiges, l'emplacement seul, occupé par la maison Dartiguelongue. Et les noms de : maison de Goalard, jardin de Goalard, écuries de Goalard et Parquet n'existent même plus. Le niveau a passé partout.

Les principales familles de nos jours : les de Saint Martin-Lacaze, les Sainte-Marie, les Dubourg-Doussau, sont venues d'ailleurs et n'avaient que des maisons anciennes ordinaires qui, réparées, sont un peu plus convenables aujourd'hui.

Les Pontails, hommes d'armes d'autrefois venus probablement de Capbreton, n'ont pas laissé de traces dans l'histoire. Originaire de Mézos par son père, à qui fut mariée l'héritière de Pontails, Bergeron, célibataire et juge, fils unique, ne laissera vraisemblablement d'autre souvenir que le château qu'il a bâti sur la demeure du dernier Pontails.

Disons quelques mots sur la famille éteinte de Goalard, la seule de renom.

➤ Maison et caverie de Goalard

Soustons était le chef-lieu de la vicomté de Maremne. On voit toutefois, près du bourg de Tosse, à l'ouest, les restes réparés de l'ancien manoir des vicomtes de Maremne. N'est-ce pas plutôt la résidence des Guillemane, juges à la vicomté de Maremne ?

En 1748, de Guillemane, avocat au parlement de Bordeaux était juge à la vicomté de Maremne. A cette époque, le vicomte de Maremne était le duc de Bouillon. D'autre part, les Lagraulet sont seigneurs de la caverie et maison noble de Lagraulet à Saubion.

Revenons maintenant aux Goalard de Soustons, seigneurs caviers relevant du vicomt de Maremne ; d'abord [sous] les rois d'Angleterre, puis les d'Albret et enfin les ducs de Bouillon.

- En 1263, par échanges avec la seigneurie de Millan, la vicomté de Maremne passe des rois d'Angleterre aux sires d'Albret.

- En 1306, Millan revient aux mêmes. Après l'expulsion des Anglais, en 1450, à cause des grands services rendus au pays (16).

- En 1551, la maison d'Albret est érigée en duché par le roi de France, Henri II. Et en 1556, Jeanne d'Albret, duchesse, reine de Navarre, établit la sénéchaussée (justice) à Tartas, de laquelle ressortissaient trente-cinq juridictions.

- Plus tard, en 1651, par l'échange de la seigneurie de Sedan et de Reaucour[t], le duché d'Albret passa au duc de Bouillon de la Tour d'Auvergne. Tels sont les maîtres du vicomt de Maremne.

Les Goalard, caviers de Soustons :

- En 1404, sous les Anglais, Michel de Goalard, maire de Bayonne est seigneur de Soustons.
- En 1560, paraît un Jean de Goalard-Lagraulet (v. plus haut). Or l'héritière des Goalard ayant épousé Etienne de Mongrand, eut de ce mariage un fils, Jean, officier, qui mourut jeune, et une fille du nom de Sara de Mongrand.

- En 1608, Sara, héritière, se marie avec François-David de Six de Saint Lon. D'où les de Six sont seigneurs caviers de Soustons.

- En 1641, Jean de Six, fils de David et de Sara, se marie à son tour avec Françoise d'Urtuby, héritière de la baronnie d'Olce, en pays basque (à Mendionde), et a pour fille héritière Françoise de Six.

- En 1680, Françoise de Six épouse Pierre de Lalande, de Biarrotte, et [ap]porte à la fois en cette maison la baronnie d'Olce et la seigneurie de Goalard. Et voilà comment, depuis cette époque, jusqu'à la Révolution, les barons d'Olce paraissent comme seigneurs de Soustons. Ils étaient déjà, depuis 1664, seigneurs de Magescq ayant acheté, à Paris, de la duchesse de V[e]ntadour la seigneurie et biens de Magescq, St Michel de Gieur pour 38 000 Francs (papiers de M. d'Olce) (17).

Nota. Entr'autres biens possédés par les d'Olce à Soustons, il y avait le moulin de St Pée, au bourg. Or l'évêque d'Acqs avait droit sur ce moulin [à] une redevance de 14 conques de froment. " En 1698, Mme d'Olce, Françoise de Six de Goalard, femme de Pierre de Lalande d'Olce, se voyant revendiquer par l'Evêque d'Acqs 14 conques de froment sur le moulin de St Pée, dit n'être qu'héritière bénéficière (sic) de feu M. de Goalard, Jean de Six, son père. " (Archives des Martin d'Olce, p.305-306). Ceci explique quelque cl[au]se du testament olographe du curé Pelport du 26 janvier 1822 relativement au moulin susdit. Et certain arrangement arrêté depuis.

➤ Quelques notes recueillies çà et là sur les seigneurs vicomtes de Marenne

1. Les rois d'Angleterre

- Avant, en 1100, Lobit ou Lobet (?), vicomte de Marenne, donne à l'église Ste Marie de Dax la villa de Mongaurin, sise à Soustons.

- 1152 : par suite du mariage d'Eléonore d'Anjou, la Gascogne passe aux rois d'Angleterre.

- En 1156, les barons de Gascogne prêtent serment au roi d'Angleterre à Bordeaux.

- En 1243, paraît à Dax, en présence d'Henri III d'Angleterre, le vicomte de Marenne, Arnaud Luinx (18).

- Arnaud Lurde (le même peut-être), se trouve avoir engagé pour 100 écus sur l'église de Dax la 10e partie de la dixme du sanctou.

- En 1263, le roi d'Angleterre, en échange de la seigneurie de Millan sur Garonne, donne aux sires d'Albret la vicomté de Marenne.

2. Les d'Albret

- En 1285, Edouard III, roi d'Angleterre, fait restituer à Armanieu d'Albret une terre et autres immeubles situés dans la vicomté de Marenne actuellement possédés par Armanieu de Bédorède, celui-ci étant condamné au bannissement pour crime d'homicide.

- En 1300, les statuts de Marenne sont fondés ou révisés à Tosse entre le seigneur vicomte d'Albret et les caveries et habitants dudit Marenne.

- En 1306, la seigneurie de Millan revient aux d'Albret (Edouard III, r[oi] d'Ang[leterre]).

- En 1308, ledit Armanieu, sire d'Albret, vicomte de Marenne, achète la vicomté de Tartas (et autres) pour 100 000 écus.

- Les Anglais sont expulsés en 1350 (près de 3 siècles : 1159-1450) de Bayonne.

- A cause de services signalés au pays, Henri II, roi de France, en 1551, érige la maison d'Albret en duché-pairie.

- En 1556, Jeanne d'Albret, duchesse, reine de Navarre, établit à Tartas la sénéchaussée de justice de laquelle ressortissaient 35 juridictions.

Vient la guerre des 3 Henri : de Guise, de France, de Navarre.

3. Duc de Bouillon de la Tour d'Auvergne

- En 1651, le duc de Bouillon, devient duc d'Albret par l'échange de la seigneurie de Sedan et Reaucourt.
- L'universalité de la vicomté de Marenne doit une rente commune payée le jour de Saint Michel, 29 septembre (grand jour de foire ce jour là et *nunc*), rente ou quête de 116 livres morlans valant 231_18 sols 6 deniers tournois, monnaie courante. Part de Soustons : 99_15 sols. Et en outre, moulin d'Ardy : 6_ de fief, de Despeyroux (ou Pérouge) au quartier de Mora : 3_ et de Mercade (Dosba) en Costemale : 3_, et caverie de Goalard : 12_ de fief, appelé du vicomte (la caverie de Mongaurin, au baron d'Olce, relevait de la Directe).
- En 1662, à Tosse, par-devant le délégué du duc de Bouillon, M.[?] de Laparade, du chef de son père, Etienne de Laparade , héritier des biens Dardeaux, au quartier de Pinsolle, à Soustons, reconnaît devoir audit duc, pour lesdites terres et héritages appelés Dardeaux (7 journées environ), à titre de rente annuelle et perpétuelle, quarte de froment, conque de millet et 4 sols de rente et de redevance payables à fête de Saint Martin, outre la cotisation de la quête annuelle et accoutumée (papiers de Nassaout).
- En 1738, vente à rente annuelle de pièces de terre à Gauché, relevant de son Altesse le duc de Bouillon pour le fabriqueur Duplat Lassus.

[4]. Par ailleurs, à Soustons, comme juges et procureurs juridictionnels

- 1632 et 1651 : Saubat et Bertrand Deslin, père et fils.
 - 1657 : Dupriret.
 - 1712 et 1756 : Nicolas et Etienne Duchon, père et fils ; celui-ci, en sa qualité de premier officier du duc de Bouillon, réclamant le premier morceau de pain bénit dans la distribution qui s'en fait de tout temps les dimanches et les fêtes. (Encore un souvenir de cette coutume.)
 - 1767 : ce même Etienne Duchon, meurt à Pey (Laudoy).
- D'autre part, apparaissent les Bertrand Claverie, père et fils, procureurs d'office de la caverie Goalard, 1740 et 1760.
- En 1740 : Arnaud Dupiec est administrateur des enfants du père Bertrand Claverie, procureur de la caverie de Goalard.
 - En 1745 : legs aux six autels, par Marie Duhieu, femme de Bertrand.
 - En 1760 : mort de Bertrand Claverie fils, procureur d'office de la caverie de Goalard à la juridiction de Soustons.
- Enfin, en 1732, Pierre Devert (à Saint Martin) traite avec Ségas, en qualité de procureur de M. le baron d'Olce, seigneur de la caverie de Goalard.
- Et en 1766, par son procureur Pierre Cheveau, M. le baron d'Olce vend la maison neuve de Goalard à M. Jean d'Orocq (papiers de M. de St Martin). Et en 1785, Bernard Dubourg est juge.

Fin du siècle.

[E] . SECTION QUATRE – PERIODES PLUS RECENTES

Depuis 1789 jusqu'au Concordat (tiré des registres de la commune)

1. Partie civile

Les principaux de l'endroit, Dupriret, Dusséré, Dubourg, Ducasse, Doussau, Ponteils, Laulhé, M^e Lestage, Lafitte, Duplâa, Teychoires, étant tous braves gens, furent tour à tour chefs ou membres de la municipalité et ne permirent pas que l'ordre fût troublé en quoi que ce soit. Il n'y a pas de traces de violences, pillages, incendies et meurtres.

2. Partie religieuse

- En 1790 : Martin Duhart est curé de Soustons et Badets est son vicaire. Défense par la municipalité aux cabaretiers et aux marchands de vendre pendant les offices.
- 1791, 16 janvier : prestation de serment prescrit par la loi, à l'issue de la grand-messe, faite par Duhart, curé, sans aucune restriction.
 - 12 mars : division du territoire en quatre sections, à part le bourg : 1 Costemale et Lavigne, 2 Mora, 3 Ardy et Pinsolle, 4 Laudoy.
- 1792, 17 juin : notification au sieur Badets, vicaire, de l'interdit lancé par Saurine, évêque constitutionnel des Landes (soumission plus tard à Lauréde).
 - 3 juillet : nomination de quatre fabriciens pour gérer les affaires de l'église.
 - 8 juillet : messe de Martin Duhart et de Samson Thole, son vicaire, nommé par Saurine. Et prestation de serment par le dernier, après avoir dit et prouvé qu'il n'y avait rien à reprendre à la constitution civile. Formule : “ Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, et au roi ; de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi, de

faire avec la plus grande exactitude les fonctions d'un bon prêtre et de professer la religion catholique, apostolique et romaine ”.

-1793 (1-14 mars) : séquestration des biens de M. d'Olce, émigré, seigneur de Goalard.

- 8 juin : descente d'une cloche de 12 quintaux pour la transporter à Dax et en faire des canons.

-1794 (au 11) : vente aux enchères des meubles du presbytère et de la sacristie pour la somme de 1 121..

-1795 (10 messidor de l'an III de la République) : demande à la municipalité de l'église de la commune pour y célébrer les exercices du culte, par le citoyen Thole, les dimanches ordinaires, moyennant la soumission aux lois de la République.

Obtenu pour les cérémonies du culte et aussi pour la lecture des lois, le peuple ne venant pas à la décade et laissant la municipalité seule. C'est pourquoi les lectures seront faites au peuple assemblé le dimanche, et aussi la décade pour ceux qui la suivront.

❖ Le presbytère, devenu objet national, est le lieu des séances de la municipalité. On a réparé la toiture, les croisées et le recrépissage.

❖ On ouvre le tronc du produit des quêtes faites à l'église pour les pauvres et on y trouve 40..

❖ Défense de donner à boire dans les cabarets et sur les chemins depuis le coucher du soleil.

❖ Thole et deux propriétaires sont dénoncés à cause des offices qui se prolongent au-delà de 10 heures à midi, et aussi à cause des vêpres et des prières faites sur les fossés en public, ce qui est contraire à la loi.

❖ Un Lamoliatte est dénoncé à Dax pour quête faite à l'église.

- 20 fructidor An III : François Badets, à Laurède, fait soumission aux lois de la République sans réserve aucune.

- Fin 1795, novembre : au 29 brumaire An IV, Samson Thole fait cette soumission : “ Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. ”

- Fin 1797, octobre : au 16 vendémiaire An VI, le même Samson Thole, par-devant François Dusséré, agent municipal, prête serment en ces termes : “ Je jure une haine éternelle à la royauté et à l'anarchie, et une fidélité inviolable à la République. ”

Ce Thole devient en 1808 curé de Vieux Boucau.

Rétablissement du culte, Concordat, Empire

Jean-Pierre Pelport, curé, 1803-1822.

- Fin 1803, octobre ou 21 vendémiaire An XII : arrêté du préfet sur les bâtiments destinés au culte et presbytère.

1. église : les cloches, le pavé, le plancher et les autels doivent être réparés d'urgence. Il n'y a ni linges, ni ornements, ni tableaux aux autels, ni vases sacrés, ni croix, ni bannière.

Quand ces perdutions ou destructions ? Pas de trace.

2. presbytère : l'ancien a été vendu. Il y a lieu d'acheter une maison avec jardin et emplacement pour le construire. On tient conseil en novembre (13 brumaire An XII). Le curé est appelé au conseil et dit que le conseil étant dans l'embarras pour l'incendie des pins, il se contente de 300.. pour le logement et l'ameublement. On va vendre des communaux jusqu'à concurrence de 1 200.., on donnera au curé 300.. d'indemnité par contribution particulière suivant rôle remis au percepteur. Son traitement sera augmenté de 1 000.., payables en huit kas de blé d'Inde et deux kas de millet, porté[s] et rendu[s] chez le curé au temps de la récolte, et 200.. en argent payés par les particuliers qui ne récoltent pas et qui seront compris dans le rôle avec la taxe que chacun doit payer. Le recouvrement de ladite somme sera fait sans frais par le percepteur de la municipalité. Suivent les signatures.

- 1815, 20 novembre : délibération du conseil. Il ne reste plus d'établissement à la commune. Le presbytère a été vendu, la salle d'école est tombée de vétusté, d'où l'obligation par la commune de payer le loyer du curé (150..), celui du maître d'école (120..), de la mairie (60..).

De plus, l'église a besoin de réparations. C'est pourquoi le conseil demande l'autorisation d'un devis d'un bâtiment à construire sur la place du bourg, qui contiendra une halle, une prison, le logement du concierge, une salle d'audience, une salle de conseil. Il faut de plus une maison presbytérale et pour le maître d'école un terrain et maison à construire.

-1816 : vote pour les réparations de la somme de 8 981.,95 c.

-1818 : le préfet ordonne que les dunes mouvantes soientensemencées et comme le directeur des Domaines veut que l'étang d'Ardy revienne à la Couronne, le conseil, dans la séance du 24 juillet, s'y oppose, disant que la commune jouit de temps immémorial, malgré le manque de preuves et de titres, les archives ayant été détruites durant la Révolution et les titres de propriétés ayant été égarés ou détruits. Le maire est autorisé à choisir des jurisconsultes pour faire valoir les droits de la commune.

- [1822] testament olographe de M. Pelport : sa mort en 1823. M. Birabent, curé.

- 1824 : est accepté le legs fait à la commune pour la maison du Petit Darrigade, terres, prairies, arribère, le tout ensemble hypothéqué sur les biens de madame Dupriret, D^{elle} Lafitte, valant 3 000.. (testament de Pelport).

La sacristie actuelle, d'après le conseil actuel, a toujours paru suffisante pour les besoins de l'église desservie par deux ou trois prêtres.

A partir de l'année 1826, la municipalité s'occupe à tout renouveler : routes, place, rues et constructions diverses. Pour parer à ces dépenses, on vendra des terrains communaux, vagues, marais, etc. Soustons va prendre de superbes allures et le bourg, assaini, aligné, renouvelé en peu d'années, deviendra une petite ville.

- En 1827 le conseil accepte les devis et plans présentés par le chevalier de Caupène :

pour presbytère : 8 000..

pour maison commune : 10 889..

pour cloche : 2 400..

- 1828 : achat de Bernard Candau du terrain actuel du presbytère et d'autres terres pour place de Course (alors marché), cimetière, etc.

Le cimetière est transféré à cette époque et le presbytère bâti.

- 1835 : Monseigneur Savy, évêque d'Aire, obtient la translation du vicariat de Saubusse à Soustons. Population de 2 500 âmes. Depuis lors, le vicaire est rétribué par le gouvernement.

- 1844 : il est question de faire venir des Frères pour l'instruction des garçons. Projet d'un grand établissement pour cela.

- 1846 : on vote la somme de 200.. en faveur des Sœurs de la Croix pour l'instruction des filles et l'on demande qu'elles soient nommées institutrices communales.

Révolution de 1848, Second Empire

M. Jean- Pierre Duboscq est maire. Les Sœurs deviennent institutrices communales. Elles n'ont pas d'école.

- 1857 : adjudication le 17 mars et construction de l'école des filles (15 325..). Les classes des filles se font dans l'aile nord et celles des garçons dans l'aile sud. Et cet état provisoire durera 20 ans.

- 1858 : la place étant déblayée par la translation du cimetière, on veut y construire la mairie. On traite avec M. Espéron, possesseur d'une maison.

- 1859 : adjudication le 28 juin pour le susdit bâtiment (25 277..).

- 1860 : on veut construire une nouvelle église. Les uns la veulent près du presbytère et du cimetière, sur la place actuelle de la Course; les autres préfèrent l'emplacement de la vieille église. Plusieurs plans proposés. Le conseil adopte l'emplacement de la vieille église et le plan de M. Durand, et le 20 février vote la somme de 180 183..10 c.

On démolit, on déblaye et cependant les offices se font à la halle de la mairie.

- 1863-67 : la construction de l'église commence au mois de juillet 1863, s'achève en quatre ans et est livrée au culte pour la fête de Pâques en 1867. Au lieu d'une flèche en bois qui était convenue pour le clocher, on veut que la flèche soit construite en pierre, et, pour ce faire, il faut ajouter une somme au chiffre primitif qui s'élevait à 179 000 .. Et avec le surplus de dépenses pour autel, chaire, confessionnaux, tambours, vitraux et les autres meubles du sanctuaire et de [la] sacristie, prix total, chiffre rond : 200 000 .. C'est une belle et spacieuse église qui, avec celle de Saint André de Bayonne, de Tartas et de Peyrehorade, fait honneur à l'architecte de la basilique de Lourdes.

- 1877 : 10 ans plus tard, sur la place de la Course (Ozanne architecte), on construit l'école des garçons.

Vote le 23 mai. Adjudication le 31 décembre pour 35 877 ..

A l'avance, le conseil municipal, M. Doussau, maire, avait décidé d'appeler les Frères de la Doctrine Chrétienne pour l'instruction des garçons, et l'architecte, alerté, avait disposé l'école pour cela. Mais à la mort de M. Foix, instituteur communal, arrivé précipitamment, avant que le conseil pût faire aucune démarche, le préfet nomma M. Touya, instituteur de Soustons, transféré de la commune de Léon. Le conseil récrimina . Le maire actuel, nommé par le gouvernement M. Sainte Marie, exhiba une lettre de refus du supérieur des Frères, à Paris.

Il est vrai qu'il avait demandé pour notre école trois Frères du degré supérieur qui n'étaient pas alors disponibles. Projet raté, au grand mécontentement du conseil et des habitants. Depuis, le temps a marché, la nouvelle loi scolaire est venue, l'instituteur et ses quatre auxiliaires donnent l'instructions laïque à nos enfants, non sans zèle d'ailleurs et même avec succès. Mais les Frères iraient mieux à notre population sans contredit.

Nous avons toujours les Sœurs communales. Leur école a été agrandie d'une quatrième classe nouvelle, des réparations importantes ont été faites au corps de logis, aux classes de l'aile nord, à la cour intérieure, exhaussée, sablée et assainie. En sorte que nos deux établissements scolaires se trouvent maintenant dans un état très convenable, recevant près de 600 enfants des deux sexes.

Soustons d'aujourd'hui

Par son étang, son bon air, ses promenades, ses routes, ses bâtiments, son église, sa mairie, ses écoles, sa gendarmerie toute nouvelle, sa place de course et bientôt, nous l'espérons, par sa gare et son chemin de fer, Soustons, disons-nous, est un vrai lieu de plaisance.

Le voisinage de la mer, ses brises fraîches et pures, l'aspect de ses prairies verdoyantes, le clair ruisseau qui le traverse, rendent son séjour très agréable. D'ailleurs, son territoire est étendu et varié ; sa population qui augmente toujours, approche de 4 000 âmes. Le peuple est bon, gai, vaillant, la municipalité intelligente et active ; les fonds communaux sont vastes et en bon rapport. Sans gaspiller les rentes, on sait les employer à propos pour assainir, embellir, procurer du bien-être, soulager les pauvres et les malheureux. L'industrie privée ne reste pas en arrière de la sollicitude municipale: malgré le malheur des temps, les ouvriers ont du travail; si les terres ne rapportent pas comme ailleurs, un canal et deux étangs poissonneux et d'immenses forêts de pins offrent des ressources considérables. Instruction, travail, bien-être, bon esprit, richesse de la commune, administration active et populaire, entente complète entre le civil et le religieux et bonnes œuvres faites d'un commun accord. En vérité, il n'y a pas à se plaindre; plutôt, il faut remercier Dieu et le prier qu'il continue de nous protéger et de rendre la situation générale de plus en plus prospère. Ainsi soit-il !

(clôturé le 5 juillet 1888
Daugareil, curé-doyen).